

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

Le huit novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Olivier BOICHON, Bernard DESBENOIT, Marie Claire FOUCHERAU, Sylvie CHAMPROMIS, Delphine FARGE, Philippe MONCORGER, Dylan JACOPIN, Stéphanie PAWLOWSKI, Gérald BUFFARD.

Absents avec pouvoirs : Sandrine VEROT (pouvoir à Olivier BOICHON), Clément LE PAGE (pouvoir à Roger SANDRI), Thierry GENOUX (pouvoir à Marie Claire FOUCHERAU), Jean Michel MOULIN (pouvoir à Dylan JACOPIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON.

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Règlements de service d'eau potable et d'assainissement collectif (reporté)
- Subventions associations :
 - Pour la vie de Liv
 - Basket Club Vallée du Jarnossin
- Cimetière :
 - Règlement (reporté)
 - Logiciel
- Décision modificative
- Projet chaufferie
- Illuminations de Noël 2023
- Appel à projet dispositif village d'avenir
- Questions diverses
 - 11 novembre 2023
 - Vœux 2024

COMPTE RENDU :

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de Charlieu Belmont Communauté.

- CONSEIL D'ÉCOLE :

Monsieur Olivier BOICHON fait un retour sur le conseil d'école qui a eu lieu le 17 octobre 2023.

Voici les points qui ont été abordés lors de celui-ci :

- Règlement et sécurité,
- Effectifs de l'école,
- Actions menées en 2023-2024 dans le cadre du projet d'école,
- Budget fournitures et financement des actions menées à l'école,
- Utilisation de la salle de motricité,
- Fonctionnement de la cantine : ressenti des familles.

- **SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT :**

Le schéma directeur assainissement se termine. Quelques mesures sont encore prévues en novembre 2023. Le compte rendu final se fera en mars 2024. Quelques petits travaux seront certainement à prévoir.

REGLEMENTS DE SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le sujet est reporté en décembre.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA VIE DE LIV- ANNEE 2023 :

Délibération n°2023/053

L'association « Pour la vie de Liv » de Nandax a adressé un courrier en date du 01 août 2023 par lequel elle sollicite une subvention annuelle afin de financer le matériel médical nécessaire à l'enfant pour lutter contre son handicap.

Madame Stéphanie PAWLOWSKI, ayant eu contact avec la présidente, expose les besoins de l'association.

Le Conseil Municipal, ouïe cet exposé, avec 13 voix pour et une abstention :

- **DECIDE** d'accorder 1000 € à l'association « Pour la vie de Liv ».

SUBVENTION BASKET CLUB VALLEE DU JARNOSSIN :

Délibération n°2023/054

Monsieur Bernard DESBENOIT expose la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Basket Club Vallée du Jarnossin » afin d'acquérir une machine à shoot dans le but de mettre en place un « All-Star Game » inter villages dans les city stades des villages environnants et par la même promouvoir la pratique du sport et plus précisément le basket.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 1200 euros à l'Association « Basket Vallée du Jarnossin ».

REGLEMENT DU CIMETIERE :

En cours de relecture auprès des élus, le sujet est reporté.

LOGICIEL CIMETIERE :

Des demandes de devis concernant des logiciels de gestion du cimetière sont en cours en vue d'une éventuellement mise en place en mairie.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE :

Délibération n°2023/055

Afin d'effectuer une opération d'ordre, monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Section de fonctionnement – Dépense :

Chapitre 012 CHARGE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Article 6413 - 5000.00 €

Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Article 65748 + 3732.50 €

Article 6588 + 1267.50 €

TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
415 811.49 €	415 811.49 €

Section d'investissement – Dépense :

Chapitre 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Article 204182 + 31 500.00 €

OPERATION 85

Chapitre 23 IMMOBILISATION EN COURS

Article 231 + 750.00 €

OPERATION 28

Chapitre 23 IMMOBILISATION EN COURS

Article 231 - 31 500.00 €

OPERATION 86

Chapitre 23 IMMOBILISATION EN COURS

Article 231 - 750.00 €

TOTAL SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
318 872.84 €	318 872.84 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées par Monsieur le Maire.

PROJET CHAUFFERIE :

Délibération n°2023/056

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'étude du projet chaufferie. Les études arrivant à terme, il s'agit désormais de choisir l'option retenue pour ce projet :

- **Option n°1** : mairie, école, commerce et logement du commerce sont inclus dans le projet. Le coût global est estimé à 459 738.80 € HT, 551 686.56 TTC
- **Option n°2** : mairie et école sont inclus dans le projet. Le coût global est estimé à 412 974.80 € HT. 495 569.76 TTC

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions afin de rendre le projet viable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'option n° 1 du projet de chaufferie pour l'école et la mairie tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la région ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du SIEL ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

MISE EN PLACE ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2023 :

Délibération n°2023/057

Monsieur le Maire expose qu'il convient de décider ou non de remettre les illuminations de fin d'année pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la mise en place des illuminations pour l'année 2023.

APPEL A PROJET DISPOSITIF VILLAGE D'AVENIR :

Délibération n°2023/058

Les 3 candidatures retenues ont été reçues afin de connaître leurs motivations, leurs projets et faire visiter le commerce. Monsieur Olivier BOICHON soumet les 3 dossiers au Conseil Municipal.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le dossier de Monsieur DEGRAND et Madame DESBROSSE.
- **ESTIME** les loyers à 200 € pour le commerce et 350 € pour le logement.

QUESTIONS DIVERSES :

- **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023 :**

Rendez vous samedi à 11h10 pour la cérémonie du 11 novembre 2023.

- **VŒUX 2024 :**

Les vœux se dérouleront le dimanche 14 janvier 2024 à 11h.

- **REPAS DES AINES :**

Madame Stéphanie PAWLOWSKI expose que le repas des aînés ne pourra se faire que courant mars 2024. Un colis sera distribué pour la fin d'année 2023.

- **ACCES NORD DE RESSINS :**

Malgré la diminution du cout des travaux, le département a versé les 10 081 € de subvention prévue à l'origine de la demande en 2018.

Le versement de la Préfecture pour un montant d'origine de 9 500 euros est toujours en attente sachant qu'une avance de 5 080.50 € avait d'ores et déjà été versée en octobre 2018.

La séance est levée à 22h50.

Prochaine réunion le 13 décembre 2023.